

Aux Président(e)s de comité

Saint-Ouen, le 05 septembre 2019

- Réf : JMR / EC 2019 - n°973
- Objet : retour sur l'instruction des dossiers relatifs à la déclinaison du projet sportif fédéral (part territoriale Agence nationale du Sport)

Mesdames, Messieurs les Président(e)s de comité,

La campagne ANS 2019 est arrivée à son terme le 31 juillet dernier lors de la transmission à l'Agence des propositions de la fédération sur la liste des bénéficiaires et les montants associés.

Au nom de la fédération, je tiens, en premier lieu, à vous remercier vivement pour votre mobilisation tout au long de cette campagne.

Dans des délais particulièrement contraints, vous avez pris le temps, d'une part, de nous adresser vos remarques sur la note de cadrage nous permettant de la faire évoluer et, d'autre part, de nous transmettre vos avis sur les différents dossiers de demande de subvention de votre territoire permettant de prendre en compte vos retours du terrain dans l'évaluation.

L'instruction des dossiers s'est déclinée en 3 temps :

- Une phase de pré-instruction visant à vérifier leur complétude, à réceptionner et transmettre aux évaluateurs les avis des ligues et comités ;
- Une phase d'évaluation sur la base d'une grille intégrant un barème de notation dans le but d'objectiver l'évaluation des actions et de tendre vers une harmonisation ;
- Une phase de validation via la cellule fédérale ANS spécialement instituée.

Ce ne sont pas moins de 21 personnes au total qui sont intervenues au cours des différentes phases de la gestion de ce dossier.

Deux axes prioritaires, fixés par l'ANS, ont présidé à l'instruction des dossiers :

- Le premier point d'attention concernait la part des crédits réservée aux clubs. En effet, un des objectifs de la mise en place du projet sportif fédéral consiste à renforcer les liens entre la fédération et ses clubs, avec une volonté collective affichée de flécher davantage de crédits sur les clubs et d'aller ainsi au plus proche du pratiquant, sans toutefois négliger la nécessaire structuration dans les différents échelons territoriaux de la fédération.
- Le deuxième point d'attention concernait la situation en Outre-mer. Il nous a ainsi été demandé de sanctuariser en 2019, dans la mesure du possible, les crédits attribués aux territoires d'Outre-mer en 2018.

Au vu des préconisations des évaluateurs, la cellule de l'ANS a décidé de dégager une enveloppe de 5% des montants préconisés pour tendre vers un rééquilibrage territorial défini par deux principes :

- Un principe d'équité concernant le montant de subvention reçu par licencié ;
- Un principe de potentiel de développement basé sur le taux de pénétration (nombre de licenciés pour 10 000 habitants) ou le nombre d'habitants par club.

Le prélèvement des 5% a ainsi permis de dégager une enveloppe qui a été consacrée à la valorisation des dossiers de qualité, de clubs prioritairement et de comités, identifiés par les évaluateurs dans les territoires visés.

Au-delà des préconisations de l'ANS, la cellule a veillé, dans la mesure du possible, à tenir compte dans ses décisions, des actions financées en 2018 et à maintenir la répartition des subventions allouées entre les ligues et comités, même si cette année a été marquée par un nouveau mode de fonctionnement et par la définition de nouveaux objectifs et actions prioritaires.

En conclusion, 524 actions ont été retenues sur 691 présentées, correspondant à 237 structures pour une enveloppe budgétaire à répartir de 1 001 000€.

Conformément aux préconisations de l'ANS, nous avons consacré 37% de notre enveloppe aux clubs (33% en 2018).

Il est à noter que seules les actions des clubs sont, à ce stade, comptabilisées dans cette enveloppe. Une analyse plus fine des actions des comités, déployées au niveau des clubs de leur territoire, nous permettra de consolider l'ensemble des crédits dévolus aux clubs.

Nous avons également respecté la préconisation de l'ANS concernant les territoires d'Outre-mer.

D'un point de vue opérationnel, je vous informe que les structures, dont le total de subvention est inférieur à 23 000€, aide à l'emploi comprise (subventionnement obligatoire), ont commencé à recevoir les subventions fin août.

La fédération a dû appréhender la complexité inhérente à la gestion de ce dossier pour cette année de transition.

Il est, certes, prématuré, d'établir une évaluation globale de cette année expérimentale. Celle-ci interviendra courant septembre, après une large consultation en interne.

Sur la base de cette évaluation, je peux vous assurer que des évolutions seront apportées, en concertation avec les territoires, sur le fond comme sur la forme, dès la prochaine campagne.

Nous pouvons, tout de même, d'ores et déjà, nous féliciter de la proximité que ce dossier a permis de nouer avec les acteurs du terrain, malgré les contraintes imposées, et des perspectives de développement et d'accompagnement qui se dessinent.

Je compte sur vous pour relayer ces informations auprès de vos territoires. Je vous précise qu'une communication sera faite par la fédération auprès de l'ensemble des clubs.



5 grammes de plumes,
des tonnes d'émotion.

Vous remerciant de nouveau de votre collaboration et restant à votre disposition pour toute précision que vous jugerez nécessaire, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs les Président(e)s de comité, l'expression de mes sincères salutations.

**Jean-Michel Richard,
Secrétaire général**

9-11 avenue Michelet
93583 Saint-Ouen Cedex
T 01 49 45 07 07
ffbad@ffbad.org

Déléataire en vertu de l'arrêté
Ministériel n° VJSV1700226A
du 31 décembre 2016
Affiliée au Comité
National Olympique
et Sportif Français,
Membre de la Badminton
World fédération
Affiliée au Comité
Paralympique
et Sportif Français

www.ffbad.org